

PPP/PA - KBI

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES  
INTRANTS ET DES PRODUITS AGRICOLES

SOUS-DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
DES SEMENCES ET LA QUARANTAINE VÉGÉTALE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE  
AND RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF REGULATION AND  
QUALITY CONTROL OF AGRICULTURAL  
PRODUCTS AND INPUTS

SUB DEPARTMENT OF SEED REGULATION  
AND PLANT QUARANTINE

LE-00002

18 APR 2022

LETTRE CIRCULAIRE N° \_\_\_\_\_ /LC/MINADER/SG/DRCQ/SDRSQV DU \_\_\_\_\_  
PORTANT SUSPENSION D'EXPORTATION DE CERTAINS PRODUITS VERS L'UNION  
EUROPÉENNE A COMPTEUR DU 11 AVRIL 2022

A Mesdames/Messieurs

- les Chefs des postes de police phytosanitaire du Port Autonome de Douala, Port Autonome de Kribi, Aéroport International de Douala, Aéroport international de Yaoundé-Nsimalen, des colis postaux et messageries ;
- le Président de RHORTICAM.

En date du 14 décembre 2021, la Commission Européenne (CE) chargée de la santé des plantes a publié un **nouveau règlement d'exécution (UE) 2021/2285**, modifiant le règlement (UE) 2019/2072.

Les modifications qui en résultent affectent un certain nombre d'exportations des produits des pays d'Afrique Caraïbes et Pacifiques (ACP) vers l'Union Européenne (UE) notamment la mangue, la papaye, la goyave, le poivron, l'aubergine, la tomate, les agrumes et orange. Ce règlement entre en application le 11 avril 2022, date à laquelle ne pourra exporter vers l'UE qu'un pays qui aurait soumis un dossier technique à l'UE comportant les options choisies pour la gestion contre les organismes nuisibles listés.

Cependant, le ministère dont j'ai la charge travaille sereinement pour élaborer les dossiers techniques conformes au nouveau règlement afin de faciliter les exportations.

Par ailleurs, je tiens à vous informer qu'à partir du 11 avril 2022, les exportations des produits suscités seront suspendues en attente de l'élaboration et la transmission des dossiers techniques à l'UE.

J'attache du prix à la stricte application de la présente lettre circulaire./.

**Ampliations :**

- SG/MINADER
- DRCQ
- Archives



Gabriel MBAIROBE